

ÉLECTRO'GPRO™ : la solution passive pour la maîtrise de l'environnement électromagnétique en entreprise



H1

Réduire l'exposition aux champs électromagnétiques dans les entreprises grâce à une technologie passive



Introduction

Les entreprises d'aujourd'hui évoluent dans un environnement où les sources de champs électromagnétiques sont omniprésentes. Réseaux électriques, postes informatiques, serveurs, bornes Wi-Fi, éclairage LED, moteurs électriques, variateurs de vitesse, armoires techniques ou encore systèmes de climatisation participent à la création d'un environnement électromagnétique permanent.

Si ces technologies sont indispensables au fonctionnement des organisations modernes, elles conduisent également les employeurs à s'interroger sur la qualité de l'environnement de travail et sur les moyens de limiter l'exposition de leurs collaborateurs.

Cette préoccupation dépasse désormais le simple cadre du confort. Elle s'inscrit dans une véritable démarche de prévention des risques professionnels, encadrée par la réglementation européenne et le Code du travail.

C'est dans ce contexte qu'a été développé **ÉLECTRO'GPRO™**, un dispositif passif conçu pour favoriser, selon le principe développé par son inventeur, l'écoulement des champs électriques et électromagnétiques vers le réseau de terre du bâtiment.

Pourquoi les champs électromagnétiques constituent-ils un enjeu pour les entreprises ?

Chaque bâtiment professionnel concentre aujourd'hui des centaines de sources électromagnétiques :

- alimentation électrique 230 V et 400 V ;
- tableaux électriques ;
- postes informatiques ;
- doubles et triples écrans ;
- bornes Wi-Fi ;
- téléphones DECT ;
- smartphones ;
- imprimantes et photocopieurs ;
- moteurs électriques ;
- ascenseurs ;
- systèmes de ventilation ;
- éclairage LED ;
- onduleurs ;
- serveurs informatiques ;
- infrastructures réseau.

Toutes ces installations génèrent des champs électriques ou magnétiques de fréquences différentes qui s'ajoutent les uns aux autres.

Que dit la réglementation ?

L'exposition professionnelle aux champs électromagnétiques est réglementée au niveau européen par la **directive 2013/35/UE**, transposée en droit français dans les articles **R.4453-1 à R.4453-34 du Code du travail**.

Cette réglementation impose aux employeurs :

- d'identifier les sources de champs électromagnétiques ;
- d'évaluer les niveaux d'exposition lorsque cela est nécessaire ;
- de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées si les valeurs réglementaires risquent d'être dépassées ;
- d'informer et de protéger les travailleurs concernés, notamment les personnes portant un dispositif médical implanté.

L'INRS recommande également d'intégrer cette évaluation dans la démarche globale de prévention des risques professionnels.

ÉLECTRO'GPRO™ ne remplace pas ces obligations réglementaires. Il s'intègre comme une solution complémentaire pouvant contribuer à une démarche globale d'amélioration de l'environnement électromagnétique.

Les effets des champs électromagnétiques : où en est la science ?

Les champs électromagnétiques font l'objet de nombreuses études scientifiques depuis plusieurs décennies.

Les effets d'expositions élevées sont bien connus et servent de base à la réglementation professionnelle.

En parallèle, de nombreuses recherches s'intéressent aux effets potentiels d'une exposition chronique à faible intensité, notamment sur :

- le confort au travail ;
- la fatigue ;
- le stress environnemental ;
- la qualité du sommeil (hors activité professionnelle) ;
- la concentration ;
- le bien-être ressenti.



Les connaissances scientifiques continuent d'évoluer sur ces sujets. C'est pourquoi de nombreuses entreprises choisissent d'appliquer le **principe de précaution**, en cherchant à limiter l'exposition lorsque cela est techniquement possible.

Une approche différente des solutions classiques

Les solutions existantes reposent généralement sur :

- le blindage électromagnétique ;
- les cages de Faraday ;
- les peintures conductrices ;
- les tissus métallisés ;
- les films techniques.

ÉLECTRO'GPRO™ adopte une approche différente.

Il ne cherche pas à bloquer les champs électromagnétiques.



Selon le principe développé par son inventeur, il crée un **réseau passif** favorisant leur écoulement vers la terre grâce à quatre dispositifs fonctionnant en interaction.

Le principe technique de l'ÉLECTRO'GPRO™

Chaque ÉLECTRO'GPRO™ est constitué d'un ensemble passif utilisant du cuivre traité selon un procédé spécifique associé à des composants développés par son inventeur. Les quatre modules sont conçus pour fonctionner ensemble et créer un réseau réparti dans le bâtiment.

Branché uniquement sur une prise reliée à la terre

ou sur une multiprise, chaque dispositif ne nécessite :

- aucune alimentation électrique ;
- aucune batterie ;
- aucun entretien ;
- aucune programmation.

Selon le principe revendiqué par son concepteur, ce réseau crée un écoulement des champs électriques et des composantes électromagnétiques vers la terre de l'installation.



Comprendre les mesures

Les mesures sont réalisées **directement au niveau de la prise de terre**, là où le fabricant considère que l'écoulement est observé.

Sans ÉLECTRO'GLOUTON™ :

- Champ électrique : **106 V/m**
- Champ magnétique : **0,03 μ T**

Avec ÉLECTRO'GPRO™ :

- Champ électrique : **353 V/m**
- Champ magnétique : **0,32 μ T**



Selon le principe de fonctionnement revendiqué, ces valeurs plus élevées à la prise de terre traduisent un écoulement plus important des champs vers le réseau de terre du bâtiment, et non une augmentation des champs dans les espaces occupés.

Les bénéfices pour les entreprises

- Technologie entièrement passive
 - Fonctionnement permanent 24 h/24
 - Aucune consommation électrique
 - Installation immédiate
 - Compatible avec toutes les prises équipées d'une terre
 - Sans maintenance
 - Sans électronique
 - Sans émission supplémentaire
 - Sans modification de l'installation électrique
 - Adapté aux bureaux, open spaces, salles de réunion, ateliers, cabinets médicaux, établissements scolaires, collectivités et commerces.
-

Pourquoi choisir Kokoon Protect ?

Depuis plusieurs années, Kokoon Protect accompagne les entreprises dans la protection de leurs collaborateurs face aux risques liés aux technologies du quotidien : protection des données, protection contre la lumière bleue, solutions de réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques et amélioration du confort de travail.

Avec ÉLECTRO'GPRO™, nous proposons une technologie passive originale, simple à mettre en œuvre, qui s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de l'environnement électromagnétique.

FABRICATION FRANCAISE

REF ELECTRGL 4 EAN 0637902421437

